

ALLOCUTION

**DE MONSIEUR JACQUES CHIRAC
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LORS DE LA SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE
DU III^e SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT
DE LA COMMISSION DE L'Océan Indien (COI)**

ANTANANARIVO - MADAGASCAR

VENDREDI 22 JUILLET 2005

Monsieur le Président de la République de Madagascar,
Messieurs les Présidents et Premier Ministre, chefs de délégation,
Monsieur le Commissaire européen,
Madame et Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs,

Défendre des intérêts communs, développer des solidarités, affirmer une identité, voilà les raisons qui ont motivé la création de cette organisation régionale à laquelle nous, chefs d'Etat et de gouvernement, marquons notre attachement par notre présence ici même, la Commission de l'Océan indien.

Je remercie le Président RAVALOMANANA, qui assume la Présidence de la Commission de l'Océan indien, d'avoir organisé ce Sommet et de l'accueil attentif et chaleureux que lui-même, les autorités et le peuple malgaches, nous ont réservé.

J'avais eu l'honneur de présider, à Saint-Denis de la Réunion, notre précédent Sommet. Je suis heureux de pouvoir réaffirmer aujourd'hui l'engagement de la France pour renforcer la coopération originale que nous mettons en œuvre dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien.

Tout nous y incite. Dans un monde qui est celui de l'ouverture, de la globalisation des échanges, de la diffusion sans obstacle des idées et des cultures, le repli sur soi, dans un cadre national étroit, condamne à rester en marge du mouvement. Dans le même temps, qui ne voit l'intérêt d'affronter le grand large, non pas isolé, mais fort des liens de proximité, de voisinage et de bonne entente, qui donnent une dimension et un poids accrus aux intérêts que l'on défend.

C'est cette conviction partagée qui fait de la COI un espace de solidarité adapté aux particularités de la région.

Les îles du Sud-Ouest de l'Océan indien sont en effet confrontées à des défis communs, qu'il s'agisse de la préservation de l'environnement, des changements climatiques, de la gestion des catastrophes naturelles, de la lutte contre le terrorisme, ou encore des conséquences, pour leurs économies et leurs échanges commerciaux, des aménagements apportés aux accords régionaux et internationaux.

Sur toutes ces questions, la concertation s'impose pour trouver les meilleures réponses. C'est bien la raison d'être et l'ambition de la COI.

La COI nous apparaît aussi comme un modèle original de coopération car la France y participe comme Etat membre, avec ses collectivités locales de l'Océan indien. J'apporte le salut des élus de la Réunion ici présents. Permettez-moi aussi de me réjouir de la part croissante que prennent les collectivités réunionnaises dans cette coopération régionale, en particulier pour les programmes en matière d'environnement, d'organisation des secours face aux catastrophes, ou de lutte contre le Sida.

La COI est discrète sur la scène internationale, mais elle peut être fière de son bilan. Depuis notre dernier Sommet, elle a démontré sa capacité à mettre en œuvre des projets régionaux très concrets.

Comme vient de le souligner Madame la Secrétaire générale, l'organisation qu'elle anime peut se flatter d'un des meilleurs rapports entre le montant des projets gérés et les effectifs de la structure qui les gère. Ces résultats doivent beaucoup au travail du Secrétaire général et des ses collaborateurs dont nous saluons les mérites.

Ils sont à mettre aussi au crédit des partenaires extérieurs de la COI, qui apportent leur appui avec une fidélité qui ne se dément pas. Je tiens en particulier à mettre en avant l'Union européenne, dont le concours est déterminant. Permettez-moi de saluer tout particulièrement M. Louis MICHEL, Commissaire en charge du développement, dont tous connaissent l'intérêt et l'attention qu'il porte avec compétence à l'Afrique et à l'Océan indien. Il a bien voulu nous faire l'honneur et le plaisir de prendre part à nos travaux. Nous l'en remercions chaleureusement.

La COI peut se prévaloir de bonnes réalisations. D'un commun accord, nous avons tracé pour elle une nouvelle feuille de route, de nouvelles orientations.

Dans l'esprit de l'accord de Victoria, fondateur de la COI, ces orientations visent à renforcer son rôle dans quatre domaines : le dialogue politique et la coopération diplomatique, le développement durable, la coopération économique et le renforcement de l'identité culturelle régionale.

Nos travaux nous permettront de nous entendre sur le contenu opérationnel de ces nouveaux axes d'action.

Sans anticiper sur nos débats, je tiens à dire combien je me réjouis de l'attention particulière que nous porterons à l'environnement maritime des pays de la COI.

Se tourner vers la mer est une évidence qui s'impose à une association de pays aux vastes domaines maritimes. Il y a un intérêt essentiel à travailler ensemble pour la gestion durable des ressources qui s'y trouvent. Je pense tout spécialement à la pêche. La nature migratoire des ressources halieutiques de la zone impose leur gestion en commun et la COI a déjà amorcé des projets très utiles dans le domaine de l'inventaire et de la surveillance des stocks halieutiques.

Le constat que plus de 90% de la pêche est actuellement réalisée par des armements extérieurs à la zone, alors que toutes nos économies cherchent à développer de nouvelles activités créatrices d'emplois, doit nous inciter à aller plus loin.

Bien d'autres questions retiendront notre attention, que ce soit celle des Accords de partenariat économique avec l'Union européenne et de la place de la Réunion dans les négociations en cours ou celle de la mise en réseau de nos capacités universitaires et de formation.

Monsieur le Président, je vous confirme la totale disponibilité de la France pour que notre organisation régionale, la COI, puisse tenir ces nouvelles ambitions.

Je sais que c'est la volonté qui nous anime tous pour que vive la Commission de l'Océan indien !

Je vous remercie.